

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 3 AOÛT 2009

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 3 août 2009 à 19 h, en la salle du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre les projets de règlement n^{os} 1275-120, 1559 et 1569 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent et Réналd Gabriele formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées : Le conseiller M. Robert A. Laurence,
Le conseiller M. Gabriel Parent,
Le conseiller M. Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

À 19 h, M. le maire mentionne que le Conseil a adopté le 6 juillet 2009 les projets de règlement n^{os} 1275-120, 1559 et 1569 et explique aux personnes présentes la nature de ces projets de règlement :

Projet de règlement n^o 1275-120 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de réduire dans la zone H3-642 les marges latérales ou arrière adjacentes à la voie ferrée dans le cas d'une habitation multifamiliale ».

L'objet du projet de règlement n^o 1275-120 est décrit dans le titre.

Projet de règlement n^o 1559 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9208-2155 Québec inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie du projet domiciliaire le "Jardins Dorion – phase V" (rues de Tonnancour, Bizet et Ravel) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur ».

L'objet du projet de règlement n^o 1559 est décrit dans le titre.

Projet de règlement n^o 1569 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9067-3823 Québec inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie du projet domiciliaire le "Quartier Station – phases III et IV" (rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur ».

L'objet du projet de règlement n^o 1569 est décrit dans le titre.

Aucune personne n'étant présente dans la salle, l'assemblée est levée à 19 h 04.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier